

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 5 avril 2016

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 29, 30 et 31 mars 2016

2016 DVD 12 Canal Saint-Martin et Canal de l'Ourcq - Indemnisations de la Société CANAUXRAMA.

M^{me} Célia BLAUEL, rapporteure

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de délibération en date du 16 mars 2016 par lequel Madame la Maire de Paris lui demande l'autorisation de procéder aux deux indemnisations amiables de la société CANAUXRAMA, pour les dépenses engagées comme suite aux dysfonctionnements, d'une part, de l'écluse de l'Arsenal du canal Saint-Martin (4^{ème} et 12^{ème}) du 4 au 24 septembre 2013, et, d'autre part, du pont levant de Crimée sur le canal de l'Ourcq (19^{ème}) du 1^{er} octobre 2013 au 13 avril 2014 ;

Vu les procès verbaux respectifs d'estimation des dommages n°99/2015 des 4 et 13 novembre 2015 et n°100/2015 des 4 et 13 novembre 2015 ;

Sur le rapport présenté par Madame Célia BLAUEL au nom de la 3^{ème} commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à procéder, à concurrence de 18 330,02 euros, aux deux indemnisations amiables du tiers désigné ci-après, pour les dépenses engagées comme suite aux dysfonctionnements, d'une part, de l'écluse de l'Arsenal du canal Saint-Martin, à Paris 4^{ème} et 12^{ème} arrondissements, du 4 au 24 septembre 2013, et d'autre part, du pont-levant de la rue de Crimée sur le canal de l'Ourcq à Paris 19^{ème} arrondissement, du 1^{er} octobre 2013 au 13 avril 2014.

Désignation du bénéficiaire	Période du sinistre	Montant de l'indemnité
CANAUXRAMA	4 au 24 septembre 2013	9 666,00 euros
CANAUXRAMA	1 ^{er} octobre 2013 au 13 avril 2014	8 664,02 euros
Montant total :		18 330,02 euros

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée sur le chapitre 67, nature 678, rubrique 816 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris, sous réserve de financement.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO